

2015-06-077-DAP

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 8.7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2015

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE – COLLEGE LANGEVIN WALLON

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DUPRE	procuration à	Mme BIRLES
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme DESTOUESSE
M. LAURENT	procuration à	M. GONZALES
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
26 au point n° 2015-06-071-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33
32 au point n° 2015-06-071-DR/FIN

**2015-06-077-DAP - TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE LANGEVIN-WALLON*** Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPT)

Les réflexions et négociations menées par la Ville de Tarnos en collaboration avec le Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte-Basque Adour (STACBA) et le Conseil Départemental des Landes ont conduit à proposer une nouvelle organisation du transport scolaire des élèves tarnosiens fréquentant le collège Langevin-Wallon à partir de septembre 2015.

En effet, le STACBA, autorité organisatrice du Transport de premier rang sur le Périmètre des Transports Urbains (PTU), dont fait partie la Commune de Tarnos, n'organise pas à ce jour le transport scolaire des collégiens comme il le fait sur les autres communes du PTU.

Le Conseil Départemental des Landes assure l'organisation et le financement du transport des élèves fréquentant le collège Langevin-Wallon et dont le domicile est situé à plus de 3km de l'établissement (à l'Est de la RD 810).

La Ville de Tarnos assure l'organisation et le financement du Transport des élèves fréquentant le collège Langevin-Wallon et dont le domicile est situé à moins de 3km de l'établissement (à l'Ouest de la RD810).

Il s'agit d'optimiser ces services, sur un plan organisationnel et financier. Il s'agit également de promouvoir auprès des familles et en particulier des jeunes le réseau Chronoplus.

La nouvelle organisation, qui sera mise en service à partir du mois de septembre 2015, permettra aux élèves concernés d'utiliser le transport Chronoplus, en particulier pour les trajets entre leur domicile et le Collège de Tarnos. La ligne 16 du réseau régulier Chronoplus, qui dessert les secteurs Centre Commercial l'Océan – Castillon – Castagnet – Pissot – Dous Haous – Fringon – Rond Point – Square Mora – Centre Commercial de la Plage sera adaptée pour desservir l'entrée du collège aux horaires d'ouverture et fermeture de l'établissement ; elle sera renforcée par deux lignes spéciales Collège desservant aux horaires d'ouverture et fermeture de l'établissement scolaire les quartiers Platanes – Cantharide – La Palibe – Conseiller – Grand Jean ainsi que les quartiers Lassalle – Cité des Forges – Baye

La nouvelle organisation permettra également aux élèves domiciliés sur les quartiers Barthes et Avenir d'utiliser une ligne spéciale Collège organisée par le Conseil Départemental des Landes. Cette ligne desservira les secteurs Moura - Barbusse – Baudonne – Avenir aux heures d'ouverture et de fermeture du Collège.

Quelle que soit l'entité organisatrice du transport, le Département des Landes financera à hauteur de 100 % les abonnements transport scolaire des élèves domiciliés à plus de 3 km de l'établissement scolaire et la Ville de Tarnos financera les abonnements des élèves domiciliés à moins de 3 km du Collège.

Outre les avantages liés à l'utilisation du réseau Chronoplus, cette organisation dont le coût est estimé à 111 000 euros pour le Département et à 65 000 euros pour la Commune, constitue pour le Département des Landes une économie annuelle d'environ 65 000 euros et pour la Ville de Tarnos une économie annuelle d'environ 42 000 euros par rapport au système actuel.

Le nouveau système de transport a été présenté à la Direction du Collège Langevin-Wallon ainsi qu'aux parents d'élèves concernés.



Monsieur le Président du Conseil Départemental des Landes, Monsieur le Président du Syndicat des Transports Côte-Basque Adour et Monsieur le Maire de Tarnos ont d'ores et déjà donné un accord de principe à la nouvelle organisation du Transport des élèves tarnosiens inscrits au Collège Langevin-Wallon.

Celle-ci se traduit au travers de la convention jointe à la présente.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à signer ladite convention rattachée à cette nouvelle organisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le projet de convention

DELIBERE

DONNE AVIS FAVORABLE à la nouvelle organisation du transport scolaire des élèves tarnosiens inscrits au Collège Langevin-Wallon.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la nouvelle organisation du Transport Scolaire du Collège Langevin-Wallon mise en service à partir du 1^{er} septembre 2015.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 juin 2015

Le Maire

